





Bordereau de signature

DEC2016_0215



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2016_0215

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°2016/049 RELATIF A L'ORGANISATION DE MINI-SEJOURS 2017 – LOTS 1 A 5, 8 ET 9

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés, notamment les articles 4, 32 et 42-2°,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12-III, 27, 28 et 35-I-1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

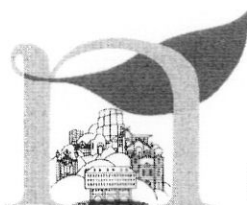
VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n° 2016/049 relatif à l'organisation de mini-séjours 2017, alloti comme suit :

- Lot n°1 : Enfants de 4 à 6 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Equitation.
- Lot n°2 : Enfants de 4 à 6 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Ferme pédagogique.
- Lot n°3 : Enfants de 6 à 10 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Equitation.
- Lot n°4 : Enfants de 6 à 10 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Découverte de la nature.
- Lot n°5 : Enfants de 10 à 12 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Sport de Pleine Nature.
- Lot n°6 : Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : La mer.
- Lot n°7 : Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Nature et découverte.
- Lot n°8 : Enfants de 11 à 17 ans - 300 km maximum de Paris. Thème principal : Sport et Nature.
- Lot n°9 : Enfants de 6 à 10 ans, destination Vosges ou Jura. Thème principal : Première découverte de la glisse.

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 18 octobre 2016, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°471305, et publié sur le site MarchéOnline sous la référence n°3040666,

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ 0215

portant sur la conclusion d'un marché public n°2016/049 – Mini-séjours 2017.

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que pour le lot n° 8, aucune offre n'a été déposée, dès lors il convient de déclarer le lot n° 8 infructueux,

CONSIDERANT que cinq plis (dont un par voie dématérialisée) ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 09 novembre 2016 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse des seize offres, soit trois offres respectivement pour les lots n°1, 2, 3 et 4, deux offres pour le lot n° 5 et deux offres pour le lot n° 9,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société PONEY DES 4 SAISONS pour le lot n°1, celle de l'association EVASION 78 pour les lots n°2, 5 et 9 et celle de l'association PEP DECOUVERTES pour les lots n°3 et 4,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 14.03.08 «Mini-séjours enfants 4/12 ans », et dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le lot n°8 pour le mini-séjour des enfants de 11 à 17 ans dans une zone de 300 km maximum de Paris - Thème principal : Sport et Nature, est déclaré infructueux.

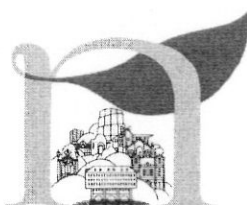
ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société PONEYS DES 4 SAISONS S.A.R.L., sise 6 rue des Ecoles à EPINEAU-LES-VOVES (89400), le marché public de services n°2016/049-01 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°1 « Enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km maximum de Paris - Thème principal : Equitation », pour le prix unitaire par enfant de 418,00 € TTC, soit un montant global maximal de 3 344,00 € TTC (sur la base maximale de 8 enfants). Le séjour se déroulera au Centre des Terrasses au Mont-Saint-Sulpice (89), du 24 juillet au 28 juillet 2017, soit une durée de 5 jours.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec l'association EVASION 78, sise 1 bis Chemin du Moulin à Vent à GUYANCOURT (78280) :

-le marché public de services n°2016/49-02 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°2 « Enfants de 4 à 6 ans dans une zone de 300 km maximum de Paris - Thème principal : Ferme pédagogique », pour le prix unitaire par enfant de 339,00 € TTC, soit un montant global maximal de 2 712,00 € TTC (sur la base maximale de 8 enfants). Le séjour se déroulera à Saint-Ouen du Tilleul en Normandie (28), du 14 août au 18 août 2017, soit une durée de 5 jours.

-le marché public de services n°2016/49-05 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°5 « Enfants de 10 à 12 ans dans une zone de 300 km maximum de Paris. Thème principal : Sport de Pleine Nature », pour le prix unitaire par enfant de 419,00 € TTC, soit un montant global maximal de 6 285,00 € TTC (sur la base maximale de 15 enfants). Le séjour se déroulera au Lac des Settons à Nièvre (58), du 24 juillet au 28 juillet 2017, soit une durée de 5 jours.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ 0215

portant sur la conclusion d marché public n°2016/049 – Mini-séjours 2017.

-le marché public de services n°2016/49-09 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°9 « Enfants de 6 à 10 ans : Destination Vosges ou Jura. Thème principal : Première découverte de la glisse », pour le prix unitaire par enfant de 660,00 € TTC, soit un montant global maximal de 6 600,00 € TTC (sur la base maximale de 10 enfants). Le séjour se déroulera au Prémonon /Prémonval dans le Jura, du 03 avril au 08 avril 2017, soit une durée de 6 jours.

ARTICLE 4 : Il est conclu avec l'association PEP DECOUVERTES, sise 5/7 rue Georges Enesco à CRETEIL Cedex (94026) :

-le marché public de services n°2016/49-03 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°3 « Enfants de 6 à 10 ans dans une zone de 300 km maximum de Paris. Thème principal : Equitation », pour le prix unitaire par enfant de 325,00 € TTC, soit un montant global maximal de 3 250,00 € TTC (sur la base maximale de 10 enfants). Le séjour se déroulera au Centre Val-de-Loire à Chailles (41), du 24 juillet au 28 juillet 2017, soit une durée de 5 jours.

-le marché public de services n°2016/49-04 relatif à l'organisation des mini-séjours 2017 - Lot n°4 « Enfants de 6 à 10 ans dans une zone à 300 km maximum de Paris. Thème principal : Découverte de la nature », pour le prix unitaire par enfant de 280,00 € TTC, soit un montant global maximal de 4 200,00 € TTC (sur la base maximale de 15 enfants). Le séjour se déroulera au Centre Val-de-Loire à Chailles (41), du 21 août au 25 août 2017, soit une durée de 5 jours.

ARTICLE 5 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 8 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 DEC. 2016
Affiché le	26 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	26 DEC. 2016

3/3

